

Communiqué de presse commun GastroSuisse / hotelleriesuisse / SCA

Les négociations sur les salaires minimums 2007 pour l'hôtellerie-restauration ont échoué

Après six tours de négociations, les discussions du 17 août 2006 au sujet des salaires minimums pour l'année 2007 dans l'hôtellerie-restauration n'ont pas abouti.

Les employeurs qui ont proposé d'accorder une augmentation de salaire générale de 1,5 pour cent regrettent énormément que ces négociations aient échoué. Un accord aurait également dû être trouvé avec les partenaires syndicaux concernant la classification salariale des nouvelles formations professionnelles de base (apprentissage avec attestation fédérale d'une durée de deux ans.) C'était une condition. Cette entente s'avère être urgente, puisque les premières et premiers élèves sortiront des apprentissages à attestation au cours de l'année 2007 et feront leur entrée sur le marché du travail.

Avec des exigences d'une hausse nominale de salaires de trois pour cent, les syndicats ont par ailleurs oublié la situation économique dans laquelle se trouve l'hôtellerie-restauration. La diversité des types et des concepts d'établissements ne permet pas à la branche de l'hôtellerie-restauration d'établir des évolutions économiques générales s'appliquant à toute la branche.

La Convention collective nationale de travail prévoit que chaque association peut à l'avenir engager une procédure pour concilier des conflits professionnels. L'Office fédéral de conciliation a été choisi comme organisme arbitral. Les syndicats ont déjà fait appel à l'organisme arbitral avant la fin des négociations communes. Sa sentence, très probablement rendue vers la fin de cet automne, sera de force obligatoire et sans appel.

Zurich et Berne, le 17 août 2006

Pour toute question :

GastroSuisse : Hannes Jaisli / Service juridique et Brigitte Meier-Schmid / Marketing et communication, téléphone 044 377 53 53

Hotelleriesuisse : Claudio Casanova, téléphone 079 417 36 04 et Isabel Garcia / Communication, téléphone 031 370 42 86

SCA : Peter Hohl, téléphone 044 814 10 70